

LA COTATION BANQUE DE FRANCE

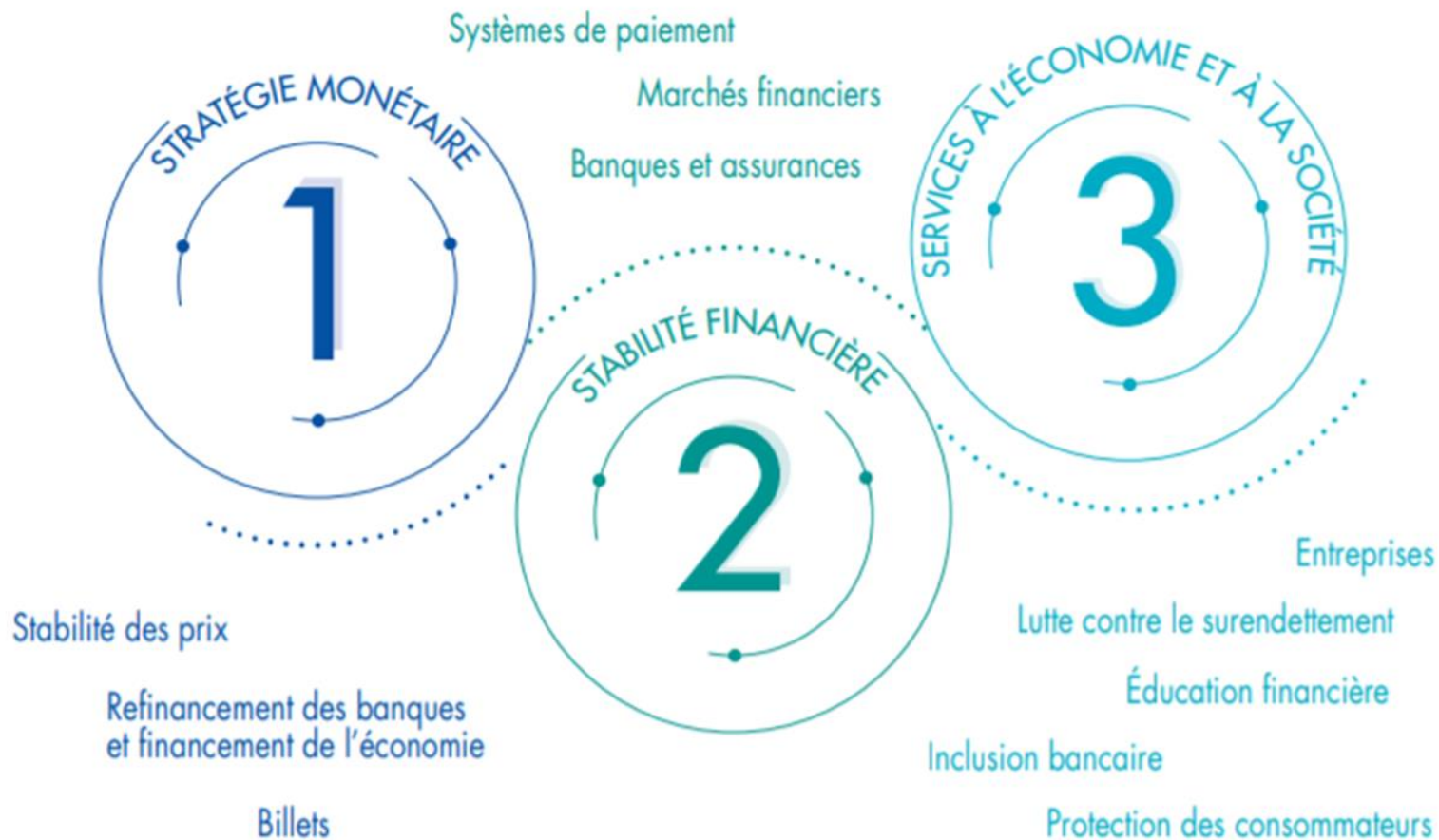
QUELQUES MOTS SUR:

- LE FUTUR ESPACE DIRIGEANT
- L'INDICATEUR CLIMAT

Laurence POURAILLY, *Directrice départementale de la Banque de France*

*Service développement économique d'Annonay Rhône Agglo
Pôle entrepreneurial de Vidalon – 16 février 2024*

LES 3 MISSIONS DE LA BANQUE DE FRANCE

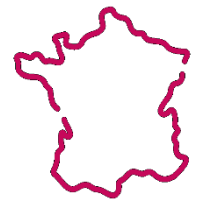




QU'EST-CE QUE LA COTATION BANQUE DE FRANCE ?

⇒ UNE APPRÉCIATION SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

- La cotation de la Banque de France est une appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers (remboursement des dettes et souscription de nouveaux financements) à un horizon d'un an à trois ans.
- Elle concerne toutes les entreprises non financières de nature industrielle et commerciale dont le siège social est situé en France ou dans les territoires d'outre-mer.



& DOM - TOM

LA COTATION: UNE EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT DANS UN CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE EXIGEANT

Un cadre national

- L'activité de cotation est soumise à l'Article L.141-6 du Code monétaire et financier et au deuxième contrat de service public entre la Banque de France et l'État.

Un cadre européen

- L'activité de cotation repose également sur des fondements juridiques européens et est soumise à des exigences strictes de qualité liées à sa reconnaissance en tant qu'Organisme Externe d'Évaluation du Crédit (**OEEC**) depuis 2007 et en tant que banque centrale au Système Interne d'Évaluation du Crédit (**ICAS**).
- En effet, l'Eurosystème a défini des critères de validation pour chacun de ces systèmes d'évaluation du risque de crédit et examine régulièrement leurs performances par rapport aux différents seuils de qualité du crédit qu'il a fixés.

Par exemple, la population des entreprises bénéficiant des meilleures cotes doit présenter un taux de défaut très faible.



UN ENJEU DE STABILITÉ FINANCIÈRE

- **La politique monétaire.** La cotation sert à sélectionner les créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosystème.
- **La supervision bancaire.** La cotation sert aux banques pour calculer leurs besoins en fonds propres en fonction des règles de solvabilité adoptées par l'Eurosystème. Elle permet aussi au superviseur d'apprécier la qualité du portefeuille de créances des banques et donc de leurs risques.
- **La relation prêteur-entreprise.** La cotation facilite le dialogue prêteur-entreprise en offrant une référence commune aux deux parties.



A QUOI SERT LA COTATION BANQUE DE FRANCE ?

⇒ **UNE REFERENCE COMMUNE, CONFORME AUX STANDARDS INTERNATIONAUX, RECONNUE DE TOUS, GRATUITE POUR LES ENTREPRISES**

Pour les prêteurs

- une information sur la qualité des engagements déjà pris ou à venir
- un outil d'aide à la décision
- un instrument d'évaluation de leurs risques de contrepartie

Pour le dirigeant

- un regard extérieur venant d'une institution indépendante
- une référence dans la relation avec les établissements de crédit et les autres prêteurs
- une aide pour identifier les facteurs influant sur une analyse externe de la situation financière de son entreprise, notamment par rapport à un « risque de crédit »



COMMENT LES ENTREPRISES SONT COTEES ?

⇒ **UNE APPROCHE DIFFERENCIÉE SELON LE NIVEAU DE CHIFFRE D’AFFAIRES**

COTATION A DIRE D’EXPERT

Attribuée par des analystes financiers de la Banque de France aux entreprises dont le chiffre d’affaires annuel est supérieur à 750 000 €

- analyse de la documentation comptable
- et d’informations extracomptables qualitatives et prévisionnelles recueillies auprès des dirigeants lors d’entretiens
- La cotation à dire d’expert concerne l’ensemble des positions de l’échelle de risque de crédit.

COTATION SANS COLLECTE DE BILAN

Réservée aux entreprises dont le chiffre d’affaires annuel ne dépasse pas 750 000 € et dont la documentation comptable n’est pas étudiée

- informations recueillies auprès des greffes des Tribunaux de Commerce, de l’Insee et de la Centrale des Incidents de Paiement sur Effets dont la Banque de France assure également la gestion.
- la cote de crédit 0 est attribuée lorsqu’aucune information défavorable n’est relevée.



ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA COTATION

Documentation comptable des entreprises :

- Collectée, sauf cas particuliers, pour les seules entreprises qui réalisent un **chiffre d'affaires** hors taxes **supérieur ou égal à 750 000 euros**
- Essentiellement issue des principaux feuillets normalisés des **liasses fiscales**
- Intégrée chaque année dans la base BILANS, accessible via **FIBEN**



ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA COTATION

Informations détaillées sur l'identité de l'entreprise

Secteurs d'activité

Liens économiques et financiers avec d'autres entités

Le cas échéant les événements judiciaires ou autres événements concernant l'entreprise (exemple : perte de plus de la moitié du capital)

Encours de crédit

Crédits mobilisés, crédits mobilisables et engagements de garantie

Accordés aux entreprises par les établissements de crédit

Incidents de paiement sur Effets de commerce

Déclarés par les établissements de crédit

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA COTATION

Données qualitatives :

- En complément, les analystes entretiennent des **contacts directs** avec des milliers de dirigeants à l'occasion de la démarche de cotation.
- Peuvent ainsi être collectés des éléments dits « **qualitatifs** », susceptibles d'avoir une influence favorable ou défavorable sur la situation d'une entreprise :
 - l'évolution du marché sur lequel elle opère
 - son positionnement sur ce marché
 - la solidité de l'actionnariat
 - la stratégie de l'équipe dirigeante
 - les perspectives à moyen terme
 - la transparence de la communication

+ 55 000

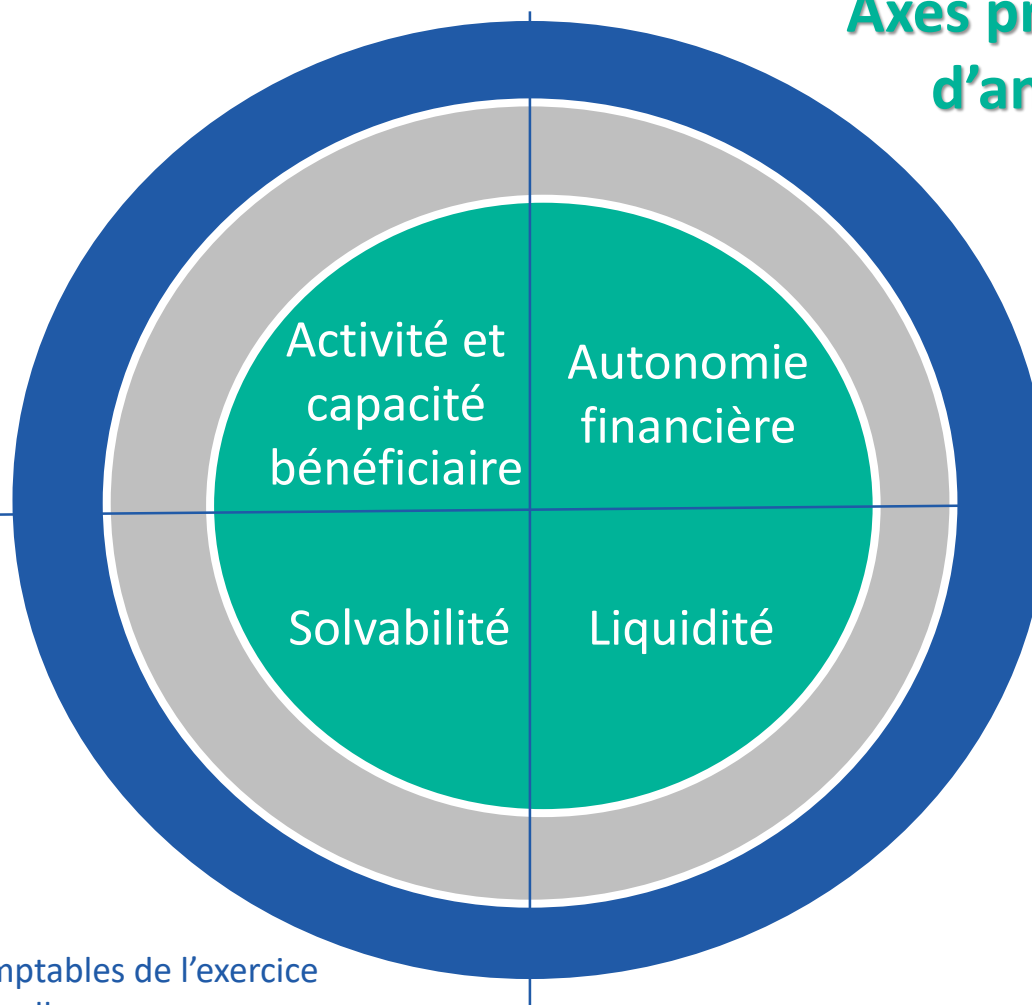
**entretiens de
cotation menés
chaque année**



LE PROCESSUS DE COTATION

Cotation à dire d'expert pour les entreprises réalisant un CA > à 750 KE

Axes principaux d'analyse



Légende

- analyse des documents comptables de l'exercice
- analyse financière pluriannuelle
- analyse qualitative et prévisionnelle



QUI A ACCÈS A LA COTATION ?

⇒ Le dirigeant de l'entreprise

- Strictement confidentielle et réservée à un usage exclusivement privé, la cotation est destinée à l'entreprise elle-même s'agissant de sa propre cote.
- Elle fait systématiquement l'objet d'une communication au(x) responsable(s) légal(aux) de l'entreprise.

En cas de questions relatives à sa cotation, un dirigeant d'entreprise a la possibilité de contacter l'unité Banque de France ayant émis sa cote

⇒ Les acteurs du financement de l'économie

- La cotation est également communiquée aux banques, assureurs-crédit, assureurs-caution et aux établissements de prêts participatif via une adhésion au service Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN).
- Elle peut aussi être utilisée par les administrations d'État et les conseils régionaux intervenant dans des actions d'aides aux entreprises.

COTATION = UNE COTE D'ACTIVITÉ + UNE COTE DE CRÉDIT

UNE COTE D'ACTIVITÉ



UNE COTE DE CREDIT

| Cote | Niveau d'activité (millions d'euros) |
|----------|---|
| A | ≥ 750 |
| B | ≥ 150 et < à 750 |
| C | ≥ 50 et < à 150 |
| D | ≥ 30 et < à 50 |
| E | ≥ 15 et < à 30 |
| F | ≥ 7,5 et < à 15 |
| G | ≥ 1,5 et < à 7,5 |
| H | ≥ 0,75 et < à 1,5 |
| J | ≥ 0,50 et < à 0,75 |
| K | ≥ 0,25 et < à 0,50 |
| L | ≥ 0,10 et < à 0,25 |
| M | < 0,10 |
| N | Non significatif |
| X | Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 20 mois) |

| | |
|----|-----------------------|
| 1+ | Excellente ++ |
| 1 | Excellente + |
| 1- | Excellente |
| 2+ | Très satisfaisante ++ |
| 2 | Très satisfaisante + |
| 2- | Très satisfaisante |
| 3+ | Forte ++ |
| 3 | Forte + |
| 3- | Forte |
| 4+ | Bonne + |
| 4 | Bonne |
| 4- | Intermédiaire + |
| 5+ | Intermédiaire - |
| 5 | Fragile |
| 5- | Assez faible |
| 6+ | Très faible |
| 6 | Menacée |
| 6- | Compromise |
| 7 | Très compromise |
| 8 | Fortement compromise |
| P | Défaillante |
| 0 | Non significative |

Exemple. H4+ : entreprise dont le niveau d'activité est compris entre 750 000 euros et 1,5 million d'euros, dont la capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans est considérée comme bonne +.



COMMENT LIRE UNE COTATION ?

Cote d'activité

B

Une entreprise dont le chiffre d'affaires HT est **compris entre 150 et 750 M€**

3

Cote de crédit

et dont la capacité à honorer ses engagements financiers est jugée « **forte +** »



INFORMATIONS UTILES

- Contact : entreprises@banque-france.fr
- Site internet : <https://entreprises.banque-france.fr/>



ESPACE
DIRIGEANT



Espace personnel

- ✓ Intuitif
- ✓ Accessible 24/24

Connexion simple via France Connect



L'ensemble des informations Banque de France sur vos entreprises



Accédez à la **cotation**

Obtenez vos **indicateurs clés** avec une
comparaison sectorielle



Facilitez votre prise de **contact**



Bienvenue dans votre espace dirigeant !

La Banque de France à vos côtés

PRENDRE CONTACT

Mes entreprises et informations financières

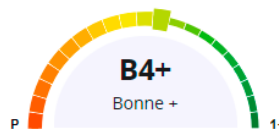
PARIS CREATIVE STUDIO

MARBLE DESIGN & CO

LES PETITS PLATS DE SOPHIE

CONSULTER TOUTES MES ENTREPRISES (144)

Cotation de mon entreprise

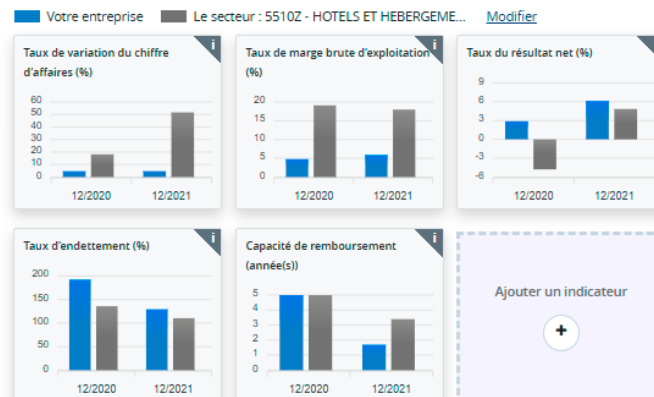


Accéder au détail de la cotation

Télécharger ma lettre de cotation

Indicateurs clés

Personnaliser les indicateurs



Dernières données sectorielles de comparaison disponibles : 07/09/2023

En avant première, la vidéo teaser : [Banque de France - Espace Dirigeant](#)

L'Indicateur Climat des Entreprises



LE CONTEXTE

La Banque de France, **pionnière** sur les risques climatiques – création du *Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial Sector* en 2017.

La montée des **risques climatiques** constitue une **nouvelle source de risques financiers.**

Ces risques ont un impact sur :

- la politique monétaire : exposition des créances privées en collatéral du refinancement **banque centrale**
- la stabilité financière : exposition des portefeuilles de prêts et titres de dettes entreprises des **banques, assureurs vie** aux risques climatiques



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dans le contexte du projet de **loi Industrie verte**, et afin de poursuivre l'ambition de mobilisation de l'épargne privée au service de la transition écologique :

- le **Comité de Financement de la Transition écologique**, sous la présidence du Ministre de l'Économie, a décidé le 12 juillet 2023 de confier à la BdF la définition d'un mécanisme national de **notation climatique des entreprises**.
- Un **amendement** du **Code Monétaire et Financier** a donné à la BDF la base légale pour collecter, stocker et diffuser des données nécessaires au calcul de l'indicateur climat :

« La Banque de France est habilitée à se faire communiquer par les entreprises non financières tous documents et renseignements, y compris les données nécessaires à la compréhension des impacts, des risques et des opportunités de leurs activités au regard des enjeux de durabilité, qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions »



L'INDICATEUR CLIMAT, NOTRE PROJET (1/2)

La cotation Banque de France intégrait déjà depuis plusieurs années des critères « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans ses travaux sur la cotation financière....

Fort de différents travaux qu'elle a initiés sur le risque climatique ces dernières années, la Banque de France **a travaillé sur un projet d'indicateur climat**, actuellement testé par son réseau de succursales.

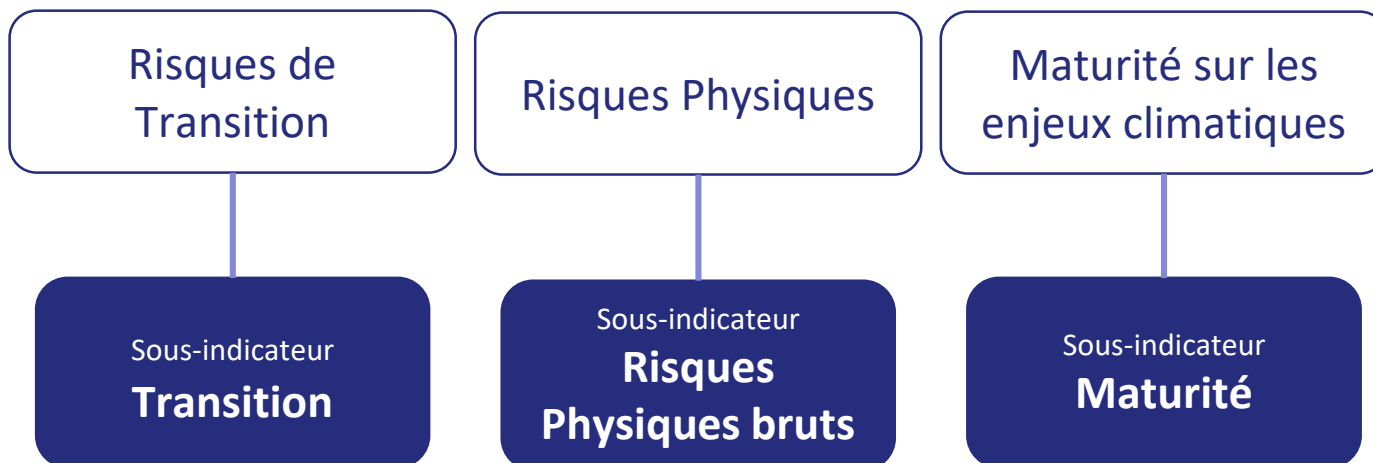
L'indicateur climat mesure **l'exposition** de l'entreprise **aux risques climatiques**.

La Banque de France cherche à caractériser les risques climatiques selon 3 dimensions.

L'INDICATEUR CLIMAT, NOTRE PROJET (2/2)

3 dimensions :

- Deux dimensions **quantitatives** : **risques de transition en premier lieu**, et risques physiques
- Une dimension **qualitative** : maturité sur les enjeux climatiques





LES RISQUES DE TRANSITION

C'est le risque d'un ajustement **brutal, radical** et **coûteux** dans la gestion des entreprises

en cas d'**inadaptation** ou de **mauvaise anticipation** de la **transition** vers une **économie bas carbone**.

Exemple : une entreprise pourrait subir un impact négatif généré par un coût croissant des taxes carbone

La **trajectoire individuelle** de décarbonation de l'entreprise basée sur des **actions tangibles** (documentées, chiffrées et avec des moyens financiers engagés) est comparée à une **cible sectorielle** de transition, respectant les accords de Paris. Cette cible est fournie par l'ADEME qui utilise les données de l'**Agence Internationale de l'Énergie**.

LES RISQUES PHYSIQUES

Ce sont les **conséquences des aléas météorologiques sur l'activité économique.**

L'entreprise est exposée à partir du moment où ses implantations géographiques sont soumises à des aléas climatiques:

Vague de chaleur

Précipitations
Grêle

Tempête

Incendies

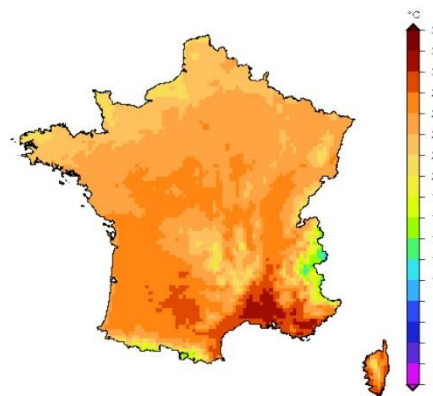
Inondations

Neige/Gel

Sécheresse

Exemple : une entreprise subit une paralysie de son outil de production suite à une vague de chaleur (Impact direct ou indirect -rupture de sa chaîne d'approvisionnement)

Exemple de données météo-France à disposition: température estivale moyenne (°C) à horizon 2035 dans un scénario sans réduction d'émissions de GES (absence de politique climatique)





MATURITÉ - APPRÉCIATION QUALITATIVE

Il s'agit de mesurer le **degré de préparation et de prise en compte des risques liés aux changements climatiques** par l'entreprise elle-même.

Quatre axes d'étude de l'entreprise :

- sa stratégie de transition ;
- sa stratégie d'adaptation aux risques physiques ;
- sa gouvernance sur les sujets climatiques ;
- ses engagements sur sa chaîne de valeur (clients et fournisseurs).



NOTRE DÉMARCHE DE CONSTRUCTION

- Construction progressive avec **tests de terrain**.
- **En 2022**: collecte de données et entretien dédié réalisé par un analyste Banque de France pour 60 entreprises sur 5 secteurs pilotes (transport, immobilier, construction, producteurs d'électricité, constructeurs automobiles)
- **En 2023**, élargissement des tests à un **échantillon de 550 entreprises de 10 secteurs** (nouveaux secteurs : ciment, pétrole et gaz, agriculture-agroalimentaire).
- Après les tests, communication bilatérale de l'indicateur aux entreprises participantes.
- En 2024, quelques autres secteurs seront expérimentés, permettant un élargissement de l'indicateur à d'autres entreprises cotées par la Banque de France.



L'INDICATEUR CLIMAT, UNE RÉFÉRENCE, GRATUITE POUR LES ENTREPRISES

L'indicateur climat en projet, une métrique unique, en plus de la Cotation financière de la Banque de France.

Une **mesure des risques climatiques objectivée**, et pas « juste » un label...

Une mesure élaborée en lien avec la **méthodologie Assessing low Carbon Transition** de Agence de la transition écologique ADEME.

En bref, un **standard public et gratuit** pour les entreprises : utile pour leurs relations avec leurs financeurs, et leurs partenaires commerciaux.

Reposant sur une collecte de donnée unique pour la place financière.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

